

#COMPTE-RENDU

GT RÉFORME ENCADREMENT SUPÉRIEUR

Un premier groupe de travail ministériel sur la réforme de l'encadrement supérieur s'est tenu le 23 juin : première présentation de cette réforme voulue par l'exécutif sensée rendre la fonction publique « plus ouverte et plus attractive ». En réalité, il s'agit d'une réforme en lien direct avec loi transformation de la fonction publique, qui accroît le recours au non-titularisé et qui engendre de nombreuses questions sur l'avenir de la fonction publique et notamment le principe d'indépendance de l'agent public.

#DECLARATION DE LA CGT

Vous nous présentez aujourd’hui deux fiches concernant la réforme de l’encadrement supérieur.

Tout d’abord, les informations que vous nous apportez, sont à l’image des échanges qui ont eu lieu au niveau de la fonction publique, c’est à dire creux.

La réforme de « la haute fonction publique » a occupé une place non négligeable dans l’actualité de ces derniers mois. Mais, après les annonces d’Emmanuel Macron sur la suppression de l’ENA et celles de Jean Castex sur la disparition du corps des préfets à brève échéance, nous pouvons observer que le pouvoir exécutif privilégie les déclarations tonitruantes à une quelconque concertation avec les organisations syndicales.

Vos premiers éléments ne constituent que la reprise des orientations interministérielles et déclinent ces orientations au niveau ministériel ; sans le moindre élément sur les discussions engagées dans les groupes de travail, ni de perspective de dialogue social.

Pourtant, les nécessaires évolutions de la fonction publique sont choses sérieuses qui méritent des échanges contradictoires et approfondis.

Selon nous, cette réforme est porteuse de graves dangers pour l’avenir de la fonction publique, l’exercice des missions et est une nouvelle remise en cause de l’indispensable neutralité et indépendance des agent·e·s de la fonction publique.

En étendant la contractualisation et en supprimant des corps, c’est l’extinction progressive du fonctionnaire titulaire hors quelques secteurs baptisés de manière pé-

remptoire et problématique de régaliens.

Des cadres dirigeants, des inspecteurs généraux, des préfets et des sous-préfets nommés de manière discrétionnaire pour « faire fonction », c’est une attaque contre le principe d’indépendance de l’agent public.

Loin d’être une reconnaissance des qualifications et des compétences, il y a là une volonté d’avoir des personnels totalement aux ordres du pouvoir politique puisque la garantie que confère l’appartenance à un corps n’existera plus.

Le glissement vers une fonction publique d’emploi est inacceptable et dangereux tant pour le statut que pour le service rendu aux administrés.

Aujourd’hui, sous des formes diverses, y compris parmi les hauts fonctionnaires, des voix peuvent s’élever contre les projets rétrogrades du gouvernement. La plupart du temps, ce sont des cadres supérieurs disposant d’une réelle expérience de terrain, attachés au bon exercice des missions.

Pour revenir aux éléments que vous apportez, ils suscitent plus d’interrogations, qu’ils n’apportent de réponses.

Nous voudrions savoir qui et combien de collègues sont concernés à Bercy ? Quelle est votre définition de l’encadrement supérieur ? Quel impact à Bercy de la création de l’institut national du service public (INSP) ?

Quel calendrier de mise en œuvre de cette réforme (sachant que nous partageons ni le fond, ni l’urgence avancée par le gouvernement) ?

Quels impacts sur les déroulés de carrière interne dans le ministère ?

Conclusion : si la volonté affichée de cette réforme, de promouvoir les services publics, mieux reconnaître les agentes et les agents, favoriser la diversité sociale à tous les niveaux était réelle, cela passerait par des mesures

à rebours de celles imposées par le gouvernement, que vous voulez promptement mettre en œuvre et un dialogue social de qualité.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA RÉFORME

Avant de « répondre » aux interrogations des organisations syndicales présentes, le secrétariat général a précisé qu'il s'agissait d'une première réunion (d'autres suivront). C'est un sujet pour le ministère dans la mesure où Bercy accueille un tiers des administrateurs civils et 20% des sorties d'ENA. Il a également rappelé les éléments d'orientation de cette réforme et sa déclinaison à Bercy.

Présentation générale de la réforme

Les principales mesures prévues par l'ordonnance du 2 juin 2021 sont :

- La création d'un corps des administrateurs de l'Etat.
- La création de lignes directrices de gestion **interministérielles** pour les emplois supérieurs de l'Etat.
- La suppression de l'ENA et la création d'un institut national du service public (INSP), (en charge de la formation initiale des fonctionnaires et de contribuer à la formation continue).
- La création d'une **délégation interministérielle** à l'encadrement supérieur de l'Etat (DIESE).

Au niveau ministériel

Dès l'annonce de la réforme, la Secrétaire générale a mis en place des groupes de travail similaires à ceux de la DGAEP, associant les directions du MEFR :

4 groupes ont donc été constitués :

- Chantier 1 : le corps des administrateurs de l'Etat
- Chantier 2 : la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat (DIESE)
- Chantier 3 : l'institut national du service public (INSP)
- Chantier 4 : la gestion de l'encadrement supérieur à Bercy.

En réponse aux organisations syndicales, le secrétariat général a apporté quelques éléments (sur le calendrier, sur les possibilités de filières....) mais a surtout indiqué que les travaux démarrent seulement, notamment sur le périmètre de cette réforme et que, donc, beaucoup de sujets évoqués étaient prématurés.

Pour le ministère, la création d'un nouveau corps est une opportunité, en particulier pour les déroulements de carrière. Il souhaite garder des affectations en sortie d'école et donc travaille sur ce sujet.

#POUR LA CGT

La création d'un corps unique et interministériel (et donc la suppression de plusieurs corps existants au sein des ministères) rendra d'avantage dépendant du pouvoir politique, et éloignera encore plus les hauts fonctionnaires des missions exercées (et leurs spécificités) dans les différentes administrations.

A ce stade, pas de réponse à nos interrogations donc sur les personnels concrètement concernés et les conséquences également en matière de formation (IGPDE?). Nous avons également interrogé le secrétariat général sur ce que portait le ministère dans les différentes réunions DGAEP. Sans réponse.

 **Cette réforme n'impacte pas que les cadres supérieurs concernés statutairement. De nombreuses décisions auront des conséquences sur le fonctionnement des administrations et l'ensemble des agents.**

Le calendrier très resserré de mise en œuvre (au 1er janvier 2022, création du corps d'administrateurs d'état, de l'INSP, de la DIES) est également problématique pour une discussion approfondie et partagée.

Bref, cette réforme voulait « ouvrir » la haute fonction publique, elle n'est en fait qu'un cheval de Troie pour mettre à mal la fonction publique de carrière et ses garanties pour les agents et les citoyens.